



Présentation du conseil supérieur de la commande publique de la Réunion

31 Août 2010
Préfecture

DOSIER DE PRESSE

Préfecture la Réunion
Place du Barachois / 97405 Saint-Denis cedex
Tél. 02 62 40 77 77

Contact presse
Bureau de la communication interministérielle
Tél. 02 62 40 74 19
communication@reunion.pref.gouv.fr

Création du Conseil Supérieur de la Commande Publique de La Réunion

Le poids important que représente la commande publique dans les secteurs du BTP et des services, moteurs de l'économie réunionnaise, met les donneurs d'ordres face à leur responsabilité. De nombreuses initiatives ont été prises pour maîtriser le processus de mise en chantier comme :

- la signature de la charte de la planification de la commande publique en décembre 2008,
- le comité de suivi des index régionaux du Bâtiment et des Travaux Publics, unique en France,
- le comité de suivi des délais de paiements des services de l'Etat,
- l'observatoire de la commande publique,
- le futur conseil réunionnais de la construction durable.

La multiplicité des sources de financements directs ou indirects, la complexité des procédures, le nombre importants d'acteurs intervenants tout au long du processus de la commande publique, le souci légitime des services concernés sur la sécurité juridique des marchés tendent à renvoyer au second plan la responsabilité des donneurs d'ordres.

La Réunion doit disposer d'une vision globale de l'achat et rassembler tous les acteurs autour d'un objectif : le développement économique du territoire et de ses habitants, développement que nous voulons tous durable.

C'est pourquoi **La Réunion se dote d'un Conseil Supérieur de la Commande Publique**, concrétisant ainsi la modernisation du service public. **Trois grandes orientations structurent cette démarche :**

I. Une prise de conscience collective.

Le Conseil Supérieur, en s'appuyant sur les travaux des différents comités, a pour objectif de :

- redonner la dimension économique à la commande publique en contribuant à soutenir l'activité et le développement,
- responsabiliser les acteurs sur leur obligation de résultats,
- transformer l'acte d'achat en une démarche "gagnant-gagnant".

II. Un recensement, un suivi et une activation des projets.

L'objectif est d'évaluer le volume de la commande publique présente et à venir, afin de donner de véritables perspectives à l'ensemble du monde économique. Le Conseil Supérieur sera un outil essentiel pour prévenir les « trous d'air » comme les périodes de « surchauffe ». Dans ces conditions, tous les acteurs de la commande publique seront appelés à participer au Conseil Supérieur qui, par ailleurs, interviendra pour :

- englober un périmètre qui retrace l'universalité des commandes publiques et des acteurs intervenant à toutes les étapes du processus de la préparation économique de l'acte d'achat à celle de sa mise en œuvre,
- identifier les freins et faciliter la concrétisation des projets,
- réduire les délais,
- retracer les commandes certaines et anticiper celles à venir.

III. Une structuration du système : dynamiser et professionnaliser les acteurs.

Il s'agit de fédérer l'ensemble des initiatives et propositions innovantes qui traduisent l'implication de tous les acteurs avec l'objectif de les accompagner dans l'ingénierie technique, juridique et financière de leurs démarches :

- créer un réseau des acheteurs publics et le professionnaliser avec des formations spécifiques,
- optimiser l'utilisation des ressources financières existantes de l'Etat, des collectivités territoriales, des crédits européens des organismes de prêts et de la défiscalisation,

- structurer la relation avec les fournisseurs, afin de garantir l'efficacité économique et opérationnelle de l'ensemble des achats,
- s'assurer de l'intervention cohérente des différents acteurs que sont les financeurs directs ou indirects (subvention, prêt, défiscalisation), les administrations, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre pour stimuler l'activité économique.

Pour atteindre ses objectifs, le Conseil Supérieur est une organisation indépendante qui réunit tous les acteurs de la commande publique :

- il est doté d'un secrétariat permanent dont la logistique sera adossée au SGAR avec une structure spécialement dédiée (chargés de mission et un agent entièrement consacré à cette mission),
- il s'appuiera sur une équipe pluridisciplinaire émanant des administrations et des collectivités territoriales, qui viendra renforcer la capacité d'expertise pour compte de tiers sur les plans techniques, juridiques, comptables et financiers.
- le Conseil Supérieur créera des outils de suivi, d'analyse, de restitution et un site Internet pour y mettre en ligne ses publications et ses documents.

Le Conseil supérieur s'assurera de la représentativité de tous les acteurs intervenant dans le processus de la commande publique que sont les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvres et les administrations, élargie à l'ensemble des intervenants publics et privés dans le champ de la commande publique (banques, organisations patronales et salariales, financeurs).

Il sera présidé par une personnalité réunionnaise incontestable : Madame Margie SUDRE, ancienne Ministre.

La Charte de la planification de la commande publique et La Création du Conseil Supérieur de la Commande Publique de La Réunion

Une charte de la planification de la construction a été signée le 16 décembre 2008 à la Région.

Une trentaine de partenaires publics et privés l'ont signé avec l'objectif de donner de la visibilité au BTP au moment où les chantiers se font moins nombreux, tout en ayant la volonté de développer des projets le plus rapidement possible pour favoriser l'activité et donc l'emploi.

La plupart de ces acteurs sont déjà réunis au sein de la cellule économique du BTP de l'Etat aux organisations socioprofessionnelles en passant par les collectivités locales et même des investisseurs privés. La mission est confiée à la cellule économique du BTP (CEBTBTP) qui mobilise ses moyens.

Le recensement et l'analyse économique fonctionnent assez bien : il a permis de mettre en place une conscience collective. En effet, en mars 2009 la CEBTP a annoncé les prévisions de l'année 2009 à partir des premiers éléments de planification: le secteur devait terminer l'année 2009 avec 600 millions d'euros de chiffre d'affaires de moins qu'en 2008. Le nombre de salariés devait chuter de 6 000 emplois en 2009 et retrouver son niveau de 2005. Ces prévisions se sont révélées exactes.

Pour 2010, la CEBTP communiquera prochainement les résultats de son nouveau recensement.

En revanche, les autres objectifs de la charte méritent des moyens et une impulsion complémentaires pour les atteindre :

- une visibilité à 3 ou 5 ans et permettre de travailler sur la formation des salariés
- inciter les acteurs publics à mettre en place des projets le plus rapidement possible pour permettre au BTP de limiter la casse,
- répondre aux blocages administratifs ou autres, identifiés.

De plus, ces objectifs sont difficilement atteignables sans la réalisation des actions suivantes :

- l'implication effective de l'ensemble des acteurs administration, collectivité territoriales, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, financeurs dans une organisation indépendante...
- la professionnalisation d'un réseau d'acheteurs publics
- le lien entre tous les comités

Le Conseil Supérieur s'appuiera sur la CEBTP pour les travaux concernant le recensement de la commande publique, comme il le fera pour les autres comités (observatoire de la commande publique, index BTP, suivi des délais de paiement...).

Le Conseil Supérieur de la Commande Publique va structurer et dynamiser les acteurs :

- créer un réseau des acheteurs publics et le professionnaliser avec des formations spécifiques,
- optimiser l'utilisation des ressources financières existantes de l'Etat, des collectivités territoriales, des crédits européens des organismes de prêts et de la défiscalisation,
- structurer la relation avec les fournisseurs, afin de garantir l'efficacité économique et opérationnelle de l'ensemble des achats,
- s'assurer de l'intervention cohérente des différents acteurs que sont les financeurs directs ou indirects (subvention, prêt, défiscalisation), les administrations, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre pour stimuler l'activité économique.

Le Comité de suivi des index locaux Bâtiment et Travaux Publics et La création du Conseil Supérieur de la Commande Publique de La Réunion

La Réunion est la seule région française à disposer d'indices et index locaux appliqués au secteur du BTP qui déterminent notamment les révisions de prix des marchés publics. Ce système local résulte d'une démarche partenariale et consensuelle entre les acteurs, mais présente inévitablement une certaine fragilité méthodologique compte tenu des moyens mobilisables et du fait que les maîtres d'ouvrage ne sont pas obligés de les utiliser.

Le dispositif d'index locaux du BTP et la composition du Comité de suivi sont organisés par : l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 1995 portant création d'index TP locaux, de l'arrêté du 27 février 2004 portant création d'index Bâtiment et modifiant les index TP locaux et l'arrêté du 22 juin 2005 modifiant les deux index locaux (Bâtiment et Travaux Public).

Un comité de suivi de ces index a été instauré. La dernière réunion de ce comité s'est tenue le 6 juin 2005. Ce comité se réunit ce jour mardi 31 août 2010 à 14h00 à la salle Mahé.

Les indices de prix des matériaux sont collectés par la CERBTP, transmis à la FRBTP, la DDCCRF et la DDE pour avis. La DDE calcule ensuite les index et les publie.

La méthode d'élaboration des index BT et TP locaux repose sur un calcul établi mensuellement (en théorie à m+3) par la DDE à partir d'indicateurs mesurant :

- l'évolution, sur le marché local, du prix des matériaux de construction, mesurée par une enquête réalisée par la CERBTP,
- l'évolution, à partir d'indices élaborés au niveau national par le MEEDDM ou l'INSEE, des prix du matériel, des transports, frais divers et de quelques matériaux, pondérés par un indice d'évolution du fret, lui-même calculé par la CERBTP,
- l'évolution des salaires et des charges à partir des indicateurs fournis par la FRBTP sur la base des conventions collectives en vigueur.

Le Conseil Supérieur s'appuiera sur ce comité pour les travaux concernant les index du BTP utilisés par la commande publique, comme il le fera pour les autres comités (CEBTP, observatoire de la commande publique, suivi des délais de paiement...).

Le Conseil Supérieur de la Commande Publique, doté d'un secrétariat permanent et d'une équipe pluridisciplinaire, va donc créer de la valeur ajoutée en associant toutes les parties prenantes, en vue de peser sur l'activité économique.

L'observatoire de la commande publique et La création du Conseil Supérieur de la Commande Publique de La Réunion

La Réunion se caractérise par une croissance économique robuste depuis le milieu des années 1990. La croissance annuelle moyenne s'établit à 4,3% en volume sur la période 1993-2008. Ce niveau très élevé en fait une des régions françaises les plus dynamiques. A titre de comparaison, la progression moyenne du produit intérieur brut de la France a été de 2,1% au cours de la même période.

S'il est admis que la consommation finale des ménages a constitué le principal moteur de cette croissance, la commande publique, composée des travaux routiers, de génie civil ainsi que des constructions publiques (bâtiments administratifs et aéroportuaires... hors logement social) a joué un rôle prépondérant dans le dynamisme réunionnais à partir de 2004.

Durant ce cycle de travaux, de 2004 à 2008, les montants la concernant sont passés, pour les principaux maîtres d'ouvrage (Etat, Région, Département, CCI) de 234 millions d'euros en 2004 à 555 millions d'euros en 2008 après un pic à 667 millions d'euros en 2007, correspondant à une croissance annuelle moyenne de 24%. Elle a permis de doter l'île d'infrastructures indispensables à son développement telles que les réseaux routiers, les équipements portuaires et aéroportuaires, les équipements sanitaires, judiciaires, d'enseignement et de formation.

Les investissements publics ont constitué, au même titre que les différents dispositifs de défiscalisation, un élément de soutien fort de l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics, et plus particulièrement au cours des années 2006, 2007 et 2008 où l'activité du BTP a été de deux fois supérieure à la moyenne des neuf années précédentes. Principal bénéficiaire de ces investissements, la branche des travaux publics a enregistré une activité de plus de deux fois et demi supérieure au cours des années 2006, 2007 et 2008 qu'entre 1997 et 2005.

Combinée aux différentes lois de défiscalisation immobilières, l'augmentation de la commande publique ces dernières années a participé à la hausse sensible des effectifs salariés du bâtiment et des travaux publics (2004 : +9,2%, 2005 : +13%, 2006 : +14% ; 2007 : +10,3% et 2008 : +6%).

Si l'année 2008 se caractérise une nouvelle fois par de bonnes performances du secteur du bâtiment et des travaux publics, elle marque aussi la fin d'un cycle exceptionnel de dépenses d'investissement dans le cadre de la commande publique. En effet, La Réunion est confrontée à un véritable « trou d'air » provoqué par la conjonction de deux facteurs : l'achèvement d'un certain nombre de grands chantiers et l'abandon d'autres projets.

Certains grands chantiers de grande envergure se sont achevés comme la route des Tamarins, l'extension et l'aménagement du Port Est, la réalisation du boulevard Sud à Saint Denis (avec notamment le pont de la Rivière des Pluies, le doublement de la voie à Sainte Clotilde et la tranchée couverte Mazagran/Doret) ou la prison de Domenjod. Ces 4 projets représentent 40% de la commande publique de 2006 à 2008 et la seule route des Tamarins a absorbé en moyenne plus de 30% des montants de la commande publique au cours de cette même période. Les estimations évaluent que leur achèvement s'est traduit par une diminution de la commande publique de l'ordre de 200 millions d'euros par rapport à 2008, ce qui représente un quart de la commande publique estimée de l'année 2008.

La seconde cause de diminution de l'activité provient de l'abandon ou du report de nombreux projets par des municipalités nouvellement élues. Ils viennent s'ajouter aux projets accusant un retard au



démarrage lié à d'autres motifs. De moindre ampleur individuelle, ces projets représentent un volume agrégé significatif : Pole Océan, front de mer de Saint Denis, rocade du Tampon, Maison des civilisations, Tram-train...

Dans ce contexte, un observatoire de la commande publique annoncé le 12 janvier 2009 a vu le jour le 08 avril 2009 et s'est donné pour objectif d'informer les bénéficiaires sur la nature des principales dépenses et le montant des masses financières injectées dans l'économie locale au titre de la commande publique. Cette démarche suppose une contribution des collectivités territoriales sous la forme de transmissions régulières d'informations par les donneurs d'ordre. Cet observatoire s'est réuni 3 fois en 2009, le 28 juillet, le 21 octobre et le 03 décembre.

Le Conseil Supérieur s'appuiera sur cet observatoire pour les informations sur les projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage publique des collectivités territoriales comme il le fera pour les autres comités (CEBTP, suivi des délais de paiement...).

Le Conseil Supérieur de la Commande Publique, doté d'un secrétariat permanent et d'une équipe pluridisciplinaire, va donc créer de la valeur ajoutée en associant toutes les parties prenantes, en vue de peser sur l'activité économique.